

Rassemblement pour la prise en charge des mineurs du jardin des Chartreux

Les 280 mineurs en recours du jardin des Chartreux sont menacés d'expulsion sans qu'aucune solution de mise à l'abri ne soit envisagée.

Ces jeunes doivent être pris en charge immédiatement. La présomption de minorité doit s'appliquer, c'est le droit international qui le stipule.

Rendez vous samedi 17 mai, place des Terreaux, toute l'après midi.



La mairie de Lyon affirme vouloir expulser le campement situé au jardin des Chartreux dans lequel n'ont eu d'autre choix que de s'installer sous des tentes les mineurs en recours à la rue.

La préfecture, rencontrée en délégation le 30 avril, assume de ne pas chercher de solution pour la mise à l'abri de ces jeunes vulnérables.

La métropole n'apporte aucune réponse, arguant du besoin d'un changement de loi sur l'application de la présomption de minorité de laquelle devraient bénéficier ces jeunes, en accord avec la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, ratifiée par la France en 1990 et conformément aux recommandations du Défenseur des droits.

Face à la violence du gouvernement actuel vis-à-vis des personnes de nationalité étrangère, nous ne comprenons pas que les institutions d'un territoire dont la ville et la métropole sont signataires de la charte ANViTA, qui se réclame hospitalier, ne mette pas tout en œuvre pour protéger ces jeunes en danger, ne serait-ce que faire appel à l'aide humanitaire.

Assumer détruire le peu de sécurité qu'ont trouvé ces jeunes au jardin des Chartreux pour y faire des travaux afin d'en faire un lieu plus convivial et en « pérenniser le rôle de lieu social » nous semble être un comble d'indécence.

Le collectif demande à ce que les jeunes :

- soient mis à l'abri et protégés.
- ne soient pas expulsés du jardin des Chartreux tant que des solutions de mise à l'abri ne seront proposées.

samedi 17 mai 2025

Rassemblement pour la prise en charge des mineurs du jardin des Chartreux

14h00 - 19h00 place des Terreaux